

## **DELIBERATION N° 50**

### **DVAH – contrat type de prêts de vélos – projet Nigloblaster**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie**

.../...

**Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU**

La Ville de Dieppe poursuit sa politique volontariste de développement durable et s'est engagée plus particulièrement à encourager le développement des modes de déplacements doux et la pratique du vélo sur la commune.

C'est pourquoi, elle développe un partenariat avec l'ACREPT. Ce partenariat prévoit la location de vélos par l'ACREPT, la promotion du vélo sur la commune, ainsi que la mise à disposition de vélos dont 3 à DVAH.

Le service DVAH souhaite mettre à disposition du public des vélos pouvant accompagner le Nigloblaster lors des visites. Les vélos prêtés au public sont ceux mis à disposition par l'ACREPT.

Afin de permettre cette mise à disposition, un contrat-type de prêt (utilisation, assurances, responsabilité...) entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur doit être établi.

**Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,
- la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'ACREPT adoptée par le conseil municipal le 31 mars 2016,

**Considérant :**

- la nécessité d'établir un contrat-type de prêt, pour le prêt de vélos au public,
- l'avis de la commission n° 2 du 22 mars 2016,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- **d'approuver la mise à disposition des vélos prêtés par l'ACREPT au public,**
- **d'approuver le contrat-type de prêt, pour le prêt de vélos.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire